

En France, on appelle guerres de religion une série de huit conflits, qui ont ravagé le royaume de France dans la seconde moitié du XVI^e siècle et où se sont opposés catholiques (fidèles au Pape) et protestants (contre l'autorité du Pape), appelés aussi huguenots. Les guerres de religion commencent en 1562 et se poursuivent entrecoupées de périodes de paix jusqu'en 1598, avec la mise en place de l'Édit de Nantes (signé par Henri VI) qui accepte les protestants. Les guerres de religion recommencent au XVII^e (siège de La Rochelle, annulation de l'Édit de Nantes) jusqu'à l'arrêt des persécutions sous Louis XVI (Édit de Versailles en 1787).

Doc 1 : qu'est ce que l'Édit de Nantes?

L'Édit de Nantes

« Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à nos sujets une loy générale, claire, nette et absolue, par laquelle ils soient réglés sur tous les differens qui sont survenus entr'eux, et y pourrons encore survenir.
 III. - Ordonnons que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, sera établie en tous les lieux et endroits de notre Royaume [...] pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement.
 IV. - [...] Avons permis et permettons à ceux de ladite Religion Prétendue Réformée, vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre Royaume, [...] sans être enquis, vexez, molestez, ni astreints à faire chose pour le fait de la Religion contre leur conscience.

Archives nationales, 1598



Doc 2 : Richelieu au siège de La Rochelle, 1628.

Questions :

- Doc 1) En 1598, que change l'Édit de Nantes pour les protestants ?
- Doc 3 Qu'est-ce qu'une dragonnade ?
- Pourquoi ont-elles lieu ?
- Observe la gravure : décris-la.
- Quel symbole religieux relèves-tu ?
- Doc 4) Qu'ont fait les protestants qui ne souhaitaient pas se convertir au catholicisme ?

A la mort d'Henri VI, Louis XIII est l'héritier du trône. Étant trop jeune pour gouverner, sa mère demande à Richelieu de devenir le chef du cabinet du roi. Ce dernier s'empresse de diminuer les avantages des protestants à la suite du siège de La Rochelle en 1628 en leur retirant leurs villes fortifiées. A sa mort, l'intolérance religieuse augmente à nouveau car sous le règne de Louis XIV, l'Édit de Nantes est révoqué (annulé) en 1685. Les protestants doivent alors se convertir, se cacher ou bien fuir le royaume.



Les Protestants fuient

« Ce projet [l'annulation de l'Édit de Nantes] a causé la désertion de 80 à 100 000 personnes de toutes conditions, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres [monnaie de l'époque] ; la mise à mal de nos arts et de nos manufactures. »

Cet exode aura un impact considérable sur l'économie du pays car les protestants qui fuient emportent avec eux des richesses considérables.

Doc 4 : L'exode des protestants.

Les dragons du roi étaient réputés avoir fort appétit. Aussi, on envoyait un nombre supérieur aux capacités d'accueil chez les protestants récalcitrants.

Après avoir recensé les Réformés, un régiment du roi entra dans la ville de Caen et on envoya aux récalcitrants le double de soldats qu'ils pouvaient loger.

Mais certains s'étaient méfiés et avaient émigré. Ainsi un nommé Michel Néel, sieur de la Bouillonière présentant qu'on allait lui imposer le logement des officiers du régiment, avait vendu ses meubles, fermé son hôtel particulier et était passé en Angleterre.

Le Prévost et le lieutenant s'installèrent donc dans une auberge voisine. [...]

Entre le 19 Novembre 1685 et le 5 Avril 1686, les deux hommes consommèrent pour 1110 livres de nourriture, gîte et couvert, somme énorme pour l'époque. La note ne fut jamais réglée.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces deux lascars avaient bon appétit et ne s'étaient pas privés : ainsi le lundi 20 novembre, ils mangèrent à dîner : cinq quartes de vin, un pain, une soupe et un chapon, du bœuf et du mouton, une gélinotte et une douzaine d'alouettes, une fricassée de poulets, une salade de champignons, douze noix confites, deux douzaines de biscuits et de macarons, une assiette de poires et de sucre, ainsi que deux fagots et une bûche et un jeu de cartes !

Doc 3 : les dragonnades.

Au XVII^e siècle, sur les vingt millions d'habitants que compte la France, un sur deux est un ouvrier agricole, sans autre bien qu'un lopin de terre de quelques ares. Bien loin des grandes propriétés des nobles de la France d'en haut.

La misère des petits paysans

Les paysans vivent de pain fait avec du blé noir ; d'autres, qui n'ont même pas de blé noir, vivent de racines de fougères bouillies avec de la farine d'orge ou d'avoine, et du sel.

Mais où l'on connaît le mieux que partout ailleurs la misère des paysans, c'est dans leurs maisons, où l'on voit une misère extrême. On les trouve couchés sur la paille, point d'habits que ceux qu'ils portent, qui sont fort méchants ; point de meubles, point de provisions pour la vie : enfin tout y marque la nécessité.

Doc 1 : Les paysans vus par un administrateur - d'après A de Boislisle—1687



Si les paysans les plus aisés, les laboureurs, semblent manquer de charité chrétienne, c'est que, depuis les guerres de Richelieu, ils sont écrasés d'impôts, devenus la principale cause de misère. Le clergé, la noblesse, les titulaires des offices en sont exempts ; les impôts retombent entièrement sur le peuple, surtout celui des campagnes. La taille absorbe en moyenne 20 % du revenu des paysans. En y ajoutant la gabelle, les aides, la dîme due au clergé (qui varie de 3 % à 12 %), les droits seigneuriaux, etc., la moitié environ du revenu paysan est ponctionnée par l'impôt.

- Doc 1 : Que mangeaient les paysans ?
Que penses-tu de leur habitation ?
- Doc 2 : A quoi est comparé le noble ?
A quoi est comparé le paysan ?
A ton avis, pour quelles raisons ces comparaisons sont-elles faites ?
- Doc 3 : Relève le nom des personnes aidées financièrement (« pensionnées ») par le roi.
Qui sont ces personnes ?

Pour la seule année 1694, un million de Français meurent de faim, de froid ou de misère. On ne s'étonnera donc pas que Charles Perrault ait conté en 1697, dans *Le Petit Poucet*, la triste histoire d'un couple de pauvres bûcherons qui, ne pouvant plus nourrir ses sept enfants, va les perdre dans la forêt. En deux ans (1693 et 1694), le royaume voit son nombre d'habitants diminuer de 1 500 000 personnes, soit 6,8 % de la population. Du jamais vu depuis la peste noire.

Sur 26 millions d'habitants, il y a environ 500 000 privilégiés, 21 millions de paysans et 4 à 5 millions d'ouvriers, d'artisans ou de bourgeois. Cela revient à dire que sur 100 Français, 2 possèdent d'énormes fortunes, ne paient presque pas d'impôts, ont droit aux honneurs et à tous les hauts emplois ; les 98 autres, qui travaillent et font vivre la nation, paient des impôts de plus en plus lourds, n'ont aucun droit de s'occuper du budget, de la manière de gouverner le pays ; ils sont faits pour obéir, travailler, payer...



Doct 2 : *Le noble et le paysan*—
Jacques Lagniet—1657

Les pensions accordées par le roi

« Au sieur Du Clos, médecin 2 000 livres. Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles lettres, 2 000 livres. Au sieur Roberval, en considération de son mérite et de la connaissance particulière qu'il a des mathématiques, 1 500 livres. Au sieur Racine, en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public, 1 500 livres. Au sieur Molière, en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public, 1 500 livres. »

Doc 3 : liste des pensions accordées pour l'année 1670.

www.maicresse.fr



Aujourd'hui tous les Français, riches ou pauvres, doivent leur part d'impôt. Ils peuvent occuper n'importe quel emploi pourvu qu'ils aient les capacités nécessaires. Sous la monarchie, il n'en était pas de même.

Il existe alors deux catégories de Français :

- **les privilégiés** à qui la loi donne des avantages particuliers (noblesse et haut clergé) ;
- **les non-priviliégiés** (bourgeois, ouvriers, paysans : qu'on appelle le Tiers état, c'est-à-dire la 3ème catégorie).

Les nobles ne paient pas la **taille** (impôt sur les terres). Ils possèdent des domaines, ou travaillent des paysans. Ceux-ci doivent leur verser toutes sortes de taxes, comme au Moyen Age. Les seigneurs perçoivent aussi les droits de justice, les droits sur les ventes, sur les marches, sur les passages de routes et de fleuves : ce sont les droits féodaux. Seuls les nobles deviennent évêques ou archevêques, ou officiers supérieurs dans l'armée. Le haut clergé - évêques, archevêques, abbés (chefs d'une abbaye ou d'un monastère)- ne paie pas non plus la taille. Ils donnent simplement, de temps à autre, tous ensemble, une somme globale au roi : le don gratuit. Ils possèdent aussi des terres ; ils prélèvent des droits féodaux.

A la mort de Louis XIV en 1715, les difficultés financières sont graves. L'Etat enregistre un déficit budgétaire sans précédent largement dû à des dépenses militaires constantes et au coût exorbitant de la cour de Versailles.